

**TC23850 - ACIDE EDTA DISODIQUE
 0,05M=0,1N**

 Remplace la révision:2
 Imprimé le: 10/06/2015

Fiche de Données de Sécurité

Conformément à l'Annexe II du REACH - Règlement (UE) 2020/878

RUBRIQUE 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Code:	TC23850
Dénomination	ACIDE EDTA DISODIQUE 0,05M=0,1N
Nom chimique et synonymes	Solution aqueuse titrée de sel disodique d'acide éthylènediaminetétraacétique 0,05M=0,1N

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations Identifiées	Industrielles	Professionnelles	Consommateurs
Réactif pour le contrôle de laboratoire et de processus	✓	-	-

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison Sociale	TITOLCHIMICA SPA
Adresse	VIA S.PIETRO MARTIRE 1054
Localité et Etat	45030 PONTECCHIO POLESINE (RO) ITALIA
	Tél. +39425492644

Courrier de la personne compétente,

personne chargée de la fiche de données de sécurité.	utecnico@titolchimica.it
--	--------------------------

Fournisseurs

:	TITOLCHIMICA SPA
---	------------------

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pour renseignements urgents s'adresser à	INRS: +33(0)1.45.42.59.59
--	---------------------------

RUBRIQUE 2. Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Le produit n'est pas classé comme dangereux conformément aux dispositions du Règlement (CE) 1272/2008 (CLP). Néanmoins, contenant des substances dangereuses à une concentration telle qu'elle doit être déclarée à la section 3, le produit nécessite une fiche des données de sécurité contenant des informations appropriées, conformément au Règlement (UE) 2020/878.

Classification e indication de danger:	--
--	----

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage de danger conformément au Règlement (CE) 1272/2008 (CLP) et modifications et adaptations successives.

Pictogrammes de danger:	--
-------------------------	----

Mentions d'avertissement:	--
---------------------------	----

Mentions de danger:

EUH210	Fiche de données de sécurité disponible sur demande.
---------------	--

Conseils de prudence:	--
-----------------------	----

2.3. Autres dangers

**TC23850 - ACIDE EDTA DISODIQUE
 0,05M=0,1N**

 Remplace la révision:2
 Imprimé le: 10/06/2015

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances PBT ou vPvB en pourcentage \geq à 0,1%.

Le produit ne contient pas de substances ayant des propriétés de perturbateur endocrinien en concentration \geq 0,1%.

RUBRIQUE 3. Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Contenu:

Identification	Conc. %	Classification (CE) 1272/2008 (CLP)
ACIDE EDTA DISODIQUE		
CAS 6381-92-6	1 - 5	Acute Tox. 4 H332, STOT RE 2 H373
CE 205-358-3		LC50 Inhalation aérosols/poussières: >1 mg/l/6h
INDEX -		
Règ. REACH 01-2119486775-20-XXXX		

Le texte complet des indications de danger (H) figure à la section 16 de la fiche.

RUBRIQUE 4. Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Le produit n'est pas classé comme dangereux conformément aux dispositions du reg. (CE) 1272/2008 (CLP) et s.m.i. et ne nécessiterait pas, en tant que tel, l'indication de mesures spécifiques de premiers secours. Toutefois, à titre de précaution, les mesures suivantes sont prévues :

YEUX: Retirer les éventuels verres de contact. Se laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes en ouvrant bien les paupières. Consulter un médecin si le problème persiste.

PEAU: Retirer les vêtements contaminés. Laver abondamment à l'eau. Si l'irritation persiste, consulter un médecin. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

INHALATION: Conduire immédiatement la personne à l'air libre. En cas de difficultés respiratoires, appeler aussitôt un médecin.

INGESTION: Consulter aussitôt un médecin. Provoquer les vomissements uniquement sur instructions du médecin. Ne rien administrer par voie orale si la personne a perdu connaissance.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information spécifique n'est disponible sur les symptômes et les effets provoqués par le produit.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Informations pas disponibles

RUBRIQUE 5. Mesures de lutte contre l'incendie

Le produit n'est pas inflammable et ne nourrit pas de flammes.

5.1. Moyens d'extinction

MOYENS D'EXTINCTION APPROPRIÉS

Les moyens d'extinction sont les moyens traditionnels: anhydride carbonique, mousse, poudre et eau nébulisée.

MOYENS D'EXTINCTION NON APPROPRIÉS

Aucun en particulier.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

DANGERS DUS À L'EXPOSITION EN CAS D'INCENDIE

**TC23850 - ACIDE EDTA DISODIQUE
0,05M=0,1N**Remplace la révision:2
Imprimé le: 10/06/2015

Éviter de respirer les produits de combustion.

EDTA BISODIQUE

En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de : oxydes d'azote (NOx), monoxyde de carbone et dioxyde de carbone.

En manque d'oxygène : ammoniac (NH₃), composés de sodium.

5.3. Conseils aux pompiers**INFORMATIONS GÉNÉRALES**

Refroidir les récipients à l'aide de jets d'eau pour éviter la décomposition du produit et le dégagement de substances dangereuses pour la santé. Veiller à toujours faire usage d'un équipement de protection anti-incendie complet. Récupérer les eaux d'extinction qui ne doivent pas être déversées dans les égouts. Éliminer l'eau contaminée utilisée pour l'extinction et les résidus de l'incendie dans le respect des normes en vigueur.

ÉQUIPEMENT

Vêtements normaux de lutte de contre le feu, respirateur autonome à air comprimé à circuit ouvert (EN 137), combinaison pare-flamme (EN469), gants pare-flamme (EN 659) et bottes de pompiers (HO A29 ou A30).

RUBRIQUE 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Assurer une ventilation suffisante.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter que le produit ne soit déversé dans les égouts, dans les eaux superficielles, dans les nappes phréatiques.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Aspirer le produit déversé dans un récipient approprié. Évaluer la compatibilité du récipient à utiliser avec le produit, faire référence à la section 10.

Absorber le produit à l'aide d'un matériau absorbant inerte.

Prévoir une aération suffisante du lieu d'écoulement. L'élimination des matériaux contaminés doit s'effectuer conformément aux dispositions du point 13.

6.4. Référence à d'autres rubriques

D'éventuelles informations relatives à la protection individuelle et l'élimination figurent dans les sections 8 et 13.

RUBRIQUE 7. Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Manipuler le produit après avoir consulté toutes les autres sections de la présente fiche de sécurité. Éviter la dispersion du produit dans l'environnement. Ne pas manger, ni boire ni fumer durant l'utilisation. Retirer les vêtements contaminés et les dispositifs de protection avant d'accéder aux lieux de repas.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

A conserver exclusivement dans le récipient d'origine. Conserver les récipients fermés, à un endroit bien aéré, à l'abri des rayons directs de soleil. Conserver les conteneurs loin des éventuels matériaux/matières incompatibles, faire référence à la section 10.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Informations pas disponibles

RUBRIQUE 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****ACIDE EDTA DISODIQUE**

Concentration prévue sans effet sur l'environnement - PNEC

**TC23850 - ACIDE EDTA DISODIQUE
 0,05M=0,1N**

 Remplace la révision:2
 Imprimé le: 10/06/2015

Valeur de référence en eau douce	2,2	mg/l
Valeur de référence en eau de mer	0,22	mg/l
Valeur de référence pour l'eau, écoulement intermittent	1,2	mg/l
Valeur de référence pour les microorganismes STP	43	mg/l
Valeur de référence pour la catégorie terrestre	0,72	mg/kg

Santé –
Niveau dérivé sans effet - DNEL / DMEL

Voie d'exposition	Effets sur les consommateurs		Effets sur les travailleurs					
	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques
Inhalation					3 mg/m3	3 mg/m3	1,5 mg/m3	1,5 mg/m3

VND = danger identifié mais aucune valeur DNEL/PNEC disponible ; NEA = aucune exposition prévue ; NPI = aucun danger identifié ; LOW = danger faible ; MED = danger moyen ; HIGH = danger élevé.

ACIDE EDTA DISODIQUE

Il n'existe aucune limite d'exposition professionnelle connue. Respecter la valeur limite générique d'exposition aux poussières.

Sédiments PNEC (eau douce) : L'évaluation des risques pour les eaux de surface couvre également les sédiments en raison de leur faible potentiel d'adsorption.

Sédiments PNEC (eau de mer) : L'évaluation des risques pour les eaux de surface couvre également les sédiments en raison de leur faible potentiel d'adsorption.

8.2. Contrôles de l'exposition

Le produit n'est pas classé comme dangereux en vertu des dispositions de l'annexe I, partie 3 du Reg. (CE) 1272/2008 (CLP) et ne nécessiterait pas de mesures spécifiques de contrôle de l'exposition. Cependant, à titre de précaution, les mesures suivantes sont fournies.

PROTECTION DES MAINS

Se protéger les mains à l'aide de gants de travail de catégorie III.

Les éléments suivants doivent être pris en compte lors du choix du matériau des gants de travail (voir la norme EN 374): compatibilité, dégradation, temps de perméabilité.

Dans le cas de préparations, la résistance des gants de travail doit être testée avant l'utilisation dans la mesure où elle ne peut être établie a priori. Le temps d'usure des gants dépend de la durée de l'exposition.

PROTECTION DES PEAU

Utiliser des vêtements de travail à manches longues et des chaussures de sécurité à usage professionnel de catégorie I (réf. Règlement 2016/425 et norme EN ISO 20344). Se laver à l'eau et au savon après avoir ôté les vêtements de protection.

PROTECTION DES YEUX

Il est recommandé de porter des lunettes de protection hermétiques (voir la norme EN ISO 16321).

PROTECTION DES VOIES RESPIRATOIRES

L'utilisation de moyens de protection des voies respiratoires est nécessaire dans le cas où les mesures techniques adoptées ne seraient pas suffisantes pour limiter l'exposition du personnel aux valeurs de seuil prises en compte. Il est recommandé de faire usage d'un masque doté de filtre de type A dont la classe (1, 2 ou 3) devra être choisie en fonction de la concentration limite d'utilisation. (voir la norme EN 14387).

Dans le cas où la substance en question serait inodore ou dans le cas où le seuil olfactif serait supérieur au TLV-TWA correspondant et en cas d'urgence, faire usage d'un respirateur autonome à air comprimé à circuit ouvert (réf. norme EN 137) ou d'un respirateur à prise d'air externe (réf. norme EN 138). Pour choisir correctement le dispositif de protection des voies respiratoires, faire référence à la norme EN 529.

CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ENVIRONNEMENTALE

Les émissions de processus de production, y compris celles d'appareillages de ventilation, doivent être contrôlées pour garantir le respect de la réglementation en matière de protection de l'environnement.

RUBRIQUE 9. Propriétés physiques et chimiques
9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Propriétés	Valeur	Informations
Etat Physique	liquide transparent	

**TC23850 - ACIDE EDTA DISODIQUE
 0,05M=0,1N**

 Remplace la révision:2
 Imprimé le: 10/06/2015

Couleur	incolore
Odeur	inodore
Point de fusion ou de congélation	pas disponible
Point initial d'ébullition	100 °C
Inflammabilité	non applicable
Limite inférieur d'explosion	pas applicable
Limite supérieur d'explosion	pas applicable
Point d'éclair	pas applicable
Température d'auto-inflammabilité	pas applicable
pH	7 - 8
Viscosité cinématique	pas disponible
Solubilité	Complètement soluble dans l'eau
Coefficient de partage: n-octanol/eau	pas disponible
Pression de vapeur	pas disponible
Densité et/ou densité relative	1,01
Densité de vapeur relative	pas disponible
Caractéristiques des particules	pas applicable

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Informations pas disponibles

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Propriétés explosives	Non applicable (absence de groupes chimiques associés à des propriétés explosives conformément aux dispositions de l'Annexe I, Partie 2, chap. 2.1.4.3 du règlement (CE) 1272/2008 - CLP).
Propriétés comburantes	Non applicable (absence des exigences liées à la présence d'atomes et/ou de liaisons chimiques associés à des propriétés oxydantes dans les molécules des composants conformément aux dispositions de l'Annexe I, Partie 2, 2.13.4 du règl.(CE) 1272/2008)

RUBRIQUE 10. Stabilité et réactivité

En l'absence d'informations sur le mélange, les informations de la littérature sur les composants sont rapportées. Ces informations ne sont pas caractéristiques de la solution mais des composants dangereux.

10.1. Réactivité

Aucun danger particulier de réaction avec d'autres substances dans les conditions normales d'utilisation.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Dans des conditions d'utilisation et de stockage normales, aucune réaction dangereuse n'est prévisible.

10.4. Conditions à éviter

Aucune en particulier. Respecter néanmoins les précautions d'usage applicables aux produits chimiques.

**TC23850 - ACIDE EDTA DISODIQUE
 0,05M=0,1N**

 Remplace la révision:2
 Imprimé le: 10/06/2015

10.5. Matières incompatibles

 ACIDE EDTA DISODIQUE
 Métaux légers.

10.6. Produits de décomposition dangereux

 ACIDE EDTA DISODIQUE
 Par décomposition, dégage: oxydes de carbone, oxydes d'azote, composés sodiques.

RUBRIQUE 11. Informations toxicologiques

En l'absence de données toxicologiques expérimentales sur le produit, les éventuels dangers du produit pour la santé ont été évalués sur la base des propriétés des substances contenues, selon les critères prévus par la norme de référence pour la classification. Tenir compte par conséquent de la concentration des substances dangereuses éventuellement indiquées à la section 3, pour évaluer les effets toxicologiques induits par l'exposition au produit.

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le Règlement (CE) no 1272/2008
Métabolisme, cinétique, mécanisme d'action et autres informations

Informations pas disponibles

Informations sur les voies d'exposition probables

Informations pas disponibles

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Informations pas disponibles

Effets interactifs

Informations pas disponibles

TOXICITÉ AIGUË

ATE (Inhalation - aérosols / poussières) du mélange:	> 5 mg/l
ATE (Oral) du mélange:	Non classé (aucun composant important)
ATE (Dermal) du mélange:	Non classé (aucun composant important)

ACIDE EDTA DISODIQUE

LD50 (Oral):	> 2000 mg/kg ratto
LC50 (Inhalation aérosols/poussières):	> 1 mg/l/6h ratto (OCSE - linea guida 403)

Évaluation de la toxicité aiguë :
 légèrement toxique après une seule ingestion. Toxicité modérée après une courte inhalation.

CORROSION CUTANÉE / IRRITATION CUTANÉE

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

ACIDE EDTA DISODIQUE

Evaluation de l'effet irritant :
 pas irritant pour la peau.
 Données expérimentales / calculées : peau de lapin - non irritant.

LÉSIONS OCULAIRES GRAVES / IRRITATION OCULAIRE

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

**TC23850 - ACIDE EDTA DISODIQUE
0,05M=0,1N**Remplace la révision:2
Imprimé le: 10/06/2015**ACIDE EDTA DISODIQUE**Evaluation de l'effet irritant :
pas irritant pour les yeux.

Données expérimentales / calculées : yeux de lapin - non irritant.

SENSIBILISATION RESPIRATOIRE OU CUTANÉE

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

ACIDE EDTA DISODIQUE

Evaluation de l'effet sensibilisant :

Les tests sur les animaux n'ont pas montré d'action sensibilisante.

Données expérimentales / calculées :

Test de maximisation du cobaye cobaye : non sensibilisant (OCDE - ligne directrice 406)

Sensibilisation respiratoire

Informations pas disponibles

Sensibilisation cutanée

Informations pas disponibles

MUTAGÉNICITÉ SUR LES CELLULES GERMINALES

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

ACIDE EDTA DISODIQUE

Évaluation de la mutagénicité :

Dans la plupart des expériences réalisées (bactéries / micro-organismes / cultures cellulaires), aucun effet mutagène de la substance n'a été trouvé. Pas même à partir d'expérimentations animales n'est-il entraîné un tel effet. Le produit n'a pas été testé. Les indications sont dérivées de substances/produits de composition ou de structure similaire.

CANCÉROGÉNÉICITÉ

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

ACIDE EDTA DISODIQUE

Évaluation de la cancérogénicité :

Dans des expériences à long terme sur des rats et des souris, avec administration orale, dans les aliments, la substance ne s'est pas révélée cancérogène. Le produit n'a pas été testé. Les indications sont dérivées de substances/produits de composition ou de structure similaire.

TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

ACIDE EDTA DISODIQUE

Évaluation de la toxicité pour la reproduction :

Les résultats des études animales ne montrent aucun effet altérant la fertilité. Le produit n'a pas été testé. Les indications sont dérivées de substances/produits de composition ou de structure similaire.

Effets néfastes sur la fonction sexuelle et la fertilité

Informations pas disponibles

Effets néfastes sur le développement des descendants**ACIDE EDTA DISODIQUE**

Évaluation de la tératogénicité :

Les expérimentations animales n'ont montré aucun effet toxique sur le développement de la progéniture, à des doses qui se sont avérées non toxiques

**TC23850 - ACIDE EDTA DISODIQUE
0,05M=0,1N**Remplace la révision:2
Imprimé le: 10/06/2015

sur les animaux parents.

Effets sur ou via l'allaitement

Informations pas disponibles

TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

ACIDE EDTA DISODIQUE

Sur la base des données disponibles, aucune toxicité spécifique pour un organe cible n'est attendue après une seule exposition.

Organes cibles

Informations pas disponibles

Voie d'exposition

Informations pas disponibles

TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION RÉPÉTÉE

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

ACIDE EDTA DISODIQUE

Evaluation de la toxicité après administration répétée : Aucun effet indésirable n'a été observé lors des tests sur animaux, même après une exposition répétée.

Organes cibles

Informations pas disponibles

Voie d'exposition

Informations pas disponibles

DANGER PAR ASPIRATION

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

ACIDE EDTA DISODIQUE

Aucun risque d'aspiration n'est attendu.

11.2. Informations sur les autres dangers

D'après les données disponibles, le produit ne contient pas de substances figurant sur les principales listes européennes de perturbateurs endocriniens potentiels ou suspectés, ayant des effets sur la santé humaine, en cours d'évaluation.

RUBRIQUE 12. Informations écologiques

A utiliser selon les bonnes pratiques de travail. Ne pas disperser le produit dans l'environnement. Si le produit atteint des cours d'eau ou s'il a contaminé le sol ou la végétation, alerter immédiatement les autorités.

12.1. Toxicité

Le produit n'est probablement pas nocif pour les organismes aquatiques. L'introduction correcte de faibles concentrations dans la station d'épuration biologique ne doit pas compromettre l'activité de dégradation des boues activées.

ACIDE EDTA DISODIQUE

**TC23850 - ACIDE EDTA DISODIQUE
0,05M=0,1N**Remplace la révision:2
Imprimé le: 10/06/2015

Évaluation de la toxicité aquatique : le produit n'est probablement pas nocif pour les organismes aquatiques. L'introduction correcte de faibles concentrations dans la station d'épuration biologique ne doit pas compromettre l'activité de dégradation de la boue activée.

Le produit n'a pas été testé pour l'écotoxicité. Les indications sont dérivées de substances/produits de composition/structure similaire.

Microorganismes / Effets sur boues activées :

CE20 (30 min) > 500 mg/l, boue activée, ménage (OCDE - ligne directrice 209, aquatique)

Toxicité chronique pour les poissons

:

NOEC (35 j) > = 36,9 mg/l, *Brachydanio rerio* (Ligne directrice 210 de l'OCDE, Flow.)

Organismes vivant dans le sol :

CL50 (14 j) 156 mg/kg, *Eisenia foetida* (OCDE - ligne directrice 207, sol artificiel)

LC50 - Poissons	> 100 mg/l/96h <i>Lepomis macrochirus</i> (OPP 72-1 (EPA dir.), statico)
EC50 - Crustacés	> 100 mg/l/48h <i>Daphnia Magna</i> (DIN 38412 partie 11, statico)
EC50 - Algues / Plantes Aquatiques	> 100 mg/l/72h (tasso di crescita) <i>Scenedesmus subpicatus</i> (Dir.88/302/CEE, partie C, p 89, statico)

12.2. Persistance et dégradabilité

ACIDE EDTA DISODIQUE

Difficilement biodégradable (selon les critères de l'OCDE).

Évaluation de la stabilité dans l'eau : compte tenu de la composition chimique, l'hydrolyse n'est pas probable.

Considérations relatives à l'élimination:

0 - 10 % de DBO de la DThO (30 j) (OCDE 301D; EEC 92/69, C.4-E) (aérobie, effluent d'une installation de traitement de l'eau municipalisée).

12.3. Potentiel de bioaccumulation

ACIDE EDTA DISODIQUE

Selon le coefficient de partage n-octanol/eau (log Poe), il n'y a pas d'accumulation dans les organismes.

Potentiel de bioaccumulation : facteur de bioconcentration : env. 1,8 (28 d), *Lepomis macrochirus*.

12.4. Mobilité dans le sol

ACIDE EDTA DISODIQUE

La substance ne s'évapore pas dans l'atmosphère depuis la surface de l'eau.

L'absorption en phase solide du sol n'est pas prévisible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

ACIDE EDTA DISODIQUE

Selon les données disponibles, le produit ne contient pas de substances PBT ou vPvB en pourcentage à 0,1 %.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

ACIDE EDTA DISODIQUE

Le produit ne contient pas de substances figurant à l'annexe I du règlement 2037/2000/CE sur les substances qui endommagent la couche d'ozone.

Paramètre supplémentaire : demande théorique en oxygène (DThO) : 731 mg/g.

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances énumérées dans les principales listes européennes de perturbateurs endocriniens potentiels ou suspects ayant des effets sur l'environnement évalué.

12.7. Autres effets néfastes

Informations pas disponibles

RUBRIQUE 13. Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Procéder si possible à une réutilisation. Les résidus de produit doivent être considérés comme des déchets spéciaux non dangereux.

L'élimination doit être confiée à une société agréée pour le traitement des déchets, dans le respect de la réglementation nationale et de l'éventuelle réglementation locale en vigueur.

EMBALLAGES CONTAMINÉS

Les emballages contaminés doivent être ou bien récupérés ou bien éliminés dans le respect de la réglementation nationale applicable au traitement des déchets.

**TC23850 - ACIDE EDTA DISODIQUE
0,05M=0,1N**Remplace la révision:2
Imprimé le: 10/06/2015**RUBRIQUE 14. Informations relatives au transport**

Le produit n'est pas à considérer comme dangereuse selon les dispositions courantes sur le transport routier des marchandises dangereuses (A.D.R.), sur le transport par voie ferrée (RID), maritime (IMDG Code) et par avion (IATA).

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

pas applicable

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

pas applicable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

pas applicable

14.4. Groupe d'emballage

pas applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

pas applicable

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

pas applicable

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Informations non pertinentes

RUBRIQUE 15. Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Catégorie Seveso - Directive 2012/18/UE : Aucune

Restrictions relatives au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII Règlement (CE) 1907/2006

Aucune

Règlement (UE) 2019/1148 - relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs

pas applicable

Substances figurant dans la Candidate List (Art. 59 REACH)Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances SVHC en pourcentage \geq à 0,1%.Substances sujettes à autorisation (Annexe XIV REACH)

Aucune

Substances sujettes à l'obligation de notification d'exportation Règlement (UE) 649/2012

**TC23850 - ACIDE EDTA DISODIQUE
 0,05M=0,1N**

 Remplace la révision:2
 Imprimé le: 10/06/2015

:

Aucune

Substances sujettes à la Convention de Rotterdam :

Aucune

Substances sujettes à la Convention de Stockholm :

Aucune

Contrôles sanitaires

Informations pas disponibles

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de sécurité chimique a été effectuée pour les substances contenues suivantes:

ACIDE EDTA DISODIQUE

RUBRIQUE 16. Autres informations

Texte des indications de danger (H) citées dans les sections 2-3 de la fiche:

Acute Tox. 4	Toxicité aiguë, catégorie 4
STOT RE 2	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée, catégorie 2
H332	Nocif par inhalation.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
EUH210	Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

LÉGENDE:

- ADR: Accord européen pour le transport des marchandises dangereuses sur route
- CAS: Numéro du Chemical Abstract Service
- CE50: Concentration ayant un effet sur 50% de la population soumise aux tests
- CE: Numéro d'identification dans l'ESIS (système européen des substances existantes)
- CLP: Règlement (CE) 1272/2008
- DNEL: Niveau dérivé sans effet
- EmS: Emergency Schedule
- ETA: Estimation Toxicité Aiguë
- GHS: Système harmonisé global de classification et d'étiquetage des produits chimiques
- IATA DGR: Règlement pour le transport des marchandises dangereuses de l'Association internationale du transport aérien
- IC50: Concentration d'immobilisation de 50% de la population soumise aux tests
- IMDG: Code maritime international pour le transport des marchandises dangereuses
- IMO: International Maritime Organization
- INDEX: Numéro d'identification dans l'Annexe VI du CLP
- LC50: Concentration mortelle 50%
- LD50: Dose mortelle 50%
- OEL: Niveau d'exposition sur les lieux de travail
- PBT: Persistant, bio-accumulant et toxique selon le REACH
- PEC: Concentration environnementale prévisible
- PEL: Niveau prévisible d'exposition
- PNEC: Concentration prévisible sans effet
- REACH: Règlement (CE) 1907/2006
- RID: Règlement pour le transport international des marchandises dangereuses par train
- TLV: Valeur limite de seuil
- TLV PIC: Concentration qui ne doit être dépassée à aucun moment de l'exposition au travail.
- TWA: Limite d'exposition moyenne pondérée
- TWA STEL: Limite d'exposition à court terme
- VOC: Composé organique volatil

**TC23850 - ACIDE EDTA DISODIQUE
0,05M=0,1N**Remplace la révision:2
Imprimé le: 10/06/2015

- vPvB: Très persistant et bio-accumulant selon le REACH
- WGK: Wassergefährdungsklassen (Deutschland).

BIBLIOGRAPHIE GENERALE:

1. Règlement (CE) 1907/2006 du Parlement européen (REACH)
2. Règlement (CE) 1272/2008 du Parlement européen (CLP)
3. Règlement (UE) 2020/878 (Annexe II Règlement REACH)
4. Règlement (CE) 790/2009 du Parlement européen (I Atp. CLP)
5. Règlement (UE) 286/2011 du Parlement européen (II Atp. CLP)
6. Règlement (UE) 618/2012 du Parlement européen (III Atp. CLP)
7. Règlement (UE) 487/2013 du Parlement européen (IV Atp. CLP)
8. Règlement (UE) 944/2013 du Parlement européen (V Atp. CLP)
9. Règlement (UE) 605/2014 du Parlement européen (VI Atp. CLP)
10. Règlement (UE) 2015/1221 du Parlement européen (VII Atp. CLP)
11. Règlement (UE) 2016/918 du Parlement européen (VIII Atp. CLP)
12. Règlement (UE) 2016/1179 (IX Atp. CLP)
13. Règlement (UE) 2017/776 (X Atp. CLP)
14. Règlement (UE) 2018/669 (XI Atp. CLP)
15. Règlement (UE) 2019/521 (XII Atp. CLP)
16. Règlement délégué (UE) 2018/1480 (XIII Atp. CLP)
17. Règlement (UE) 2019/1148
18. Règlement délégué (UE) 2020/217 (XIV Atp. CLP)
19. Règlement délégué (UE) 2020/1182 (XV Atp. CLP)
20. Règlement délégué (UE) 2021/643 (XVI Atp. CLP)
21. Règlement délégué (UE) 2021/849 (XVII Atp. CLP)
22. Règlement délégué (UE) 2022/692 (XVIII Atp. CLP)
23. Règlement délégué (UE) 2023/707

- The Merck Index. - 10th Edition
- Handling Chemical Safety
- INRS - Fiche Toxicologique (toxicological sheet)
- Patty - Industrial Hygiene and Toxicology
- N.I. Sax - Dangerous properties of Industrial Materials-7, 1989 Edition
- Site Internet IFA GESTIS
- Site Internet Agence ECHA
- Banque de données de modèles de SDS de substances chimiques - Ministère de la santé et Institut supérieur de la santé

Note pour les usagers:

Les données contenues dans cette fiche se basent sur les connaissances dont nous disposons à la date de la dernière édition. Les usagers doivent vérifier l'exactitude et l'intégralité des informations en relation à l'utilisation spécifique du produit.

Ce document ne doit pas être interprété comme une garantie d'une propriété quelconque du produit.

Etant donné que nous n'avons aucun moyen de vérifier l'utilisation du produit, les usagers doivent respecter les lois et les dispositions courantes en matière d'hygiène et sécurité. Nous ne serons pas responsables d'utilisations incorrectes.

Fournir une formation appropriée au personnel chargé de l'utilisation de produits chimiques.

MÉTHODE DE CALCUL DE LA CLASSIFICATION

Dangers physico-chimique: La classification du produit a été dérivée des critères établis par le Règlement CLP Annexe I Partie

2. Les méthodes d'évaluation des propriétés physicochimiques figurent dans la section 9.

Dangers pour la santé: La classification du produit est basée sur les méthodes de calcul figurant dans l'Annexe I du CLP Partie 3, sauf indication contraire dans la section 11.

Dangers pour l'environnement: La classification du produit est basée sur les méthodes de calcul figurant dans l'Annexe I du CLP Partie 4, sauf indication contraire dans la section 12.

Fiche de sécurité n° 18/01/23. Révision complète de la version n° 2 du 10/06/15.